

Un témoin de villiers-le-Bel se rétracte

Publié le 23 septembre 2010.

Un témoin à charge du procès des tireurs de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), où quatre jeunes ont été condamnés à des peines de trois à quinze ans de **prison**(<http://www.20minutes.fr/thematique/prison>) en juillet dernier, s'est rétracté. Ce revirement pourrait être déterminant pour le procès en appel, demandé par le parquet et trois condamnés.

Ce témoin avait repoussé plusieurs fois ses déclarations, réclamant une protection policière. Le jeune homme s'était finalement présenté à la barre à visage découvert pour raconter qu'il avait entendu deux des accusés discuter de l'affaire et reconnaître les faits alors qu'ils se trouvaient dans les geôles de la cour d'appel de Versailles, en attente d'une décision de la chambre de l'instruction. Il déclare désormais avoir témoigné « sous la pression des policiers et du parquet », selon son avocate. « Il les a entendus discuter mais nullement avouer, au contraire, l'un d'eux a dit que ce n'était pas lui puisqu'il était à la mosquée », rapporte Me Alexandra Hawrylyszyn.
